



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

BUREAU SYNDICAL SEANCE du 23 NOVEMBRE 2016

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

PROCES-VERBAL DE SEANCE

<u>Date de convocation</u> : 16 novembre 2016	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 28
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2016	<u>Nombre de présents</u> : 22
<u>Secrétaire de séance</u> : Gisèle JEAN	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 3
<u>Secrétaire auxiliaire</u> Nathalie DURAND	<u>Nombre de votants</u> : 25

Le vingt trois novembre de l'an deux mille seize, à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural, s'est réuni en session ordinaire – Salle de réunions de l'hôtel de ville de Chauvigny, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Etaient présents :

BOULOUX Yves – Président

COLIN Ernest - NOMINÉ-MARIGNAN Catherine - PORCHET Bernard – TREMBLAIS Daniel – Vice-Présidents

BLANCHARD Bernard – BODIN Gérard – CHAUVET Odile – CHEBASSIER Joël – CLEUET Nathalin – de MAUDUIT du PLESSIS Geneviève - GIRARD Kléber – GIRARDEAU Jules – GRANDVAL Bernard – JEAN Gisèle – JUSTICE Michel – MAGNON Michel – PAYEN Jean-Yves – PROVOST Jean-Pierre – SOUCHÉ Guy – TARTARIN Yannick - TAVILLEN Maryvonne - Membres du Bureau.

⇒ Etaient représentés :

Pouvoir de CIVIDINI Laurence à JEAN Gisèle – de GUILLON Alain à COLIN Ernest et de PRIOU Paul à PROVOST Jean-Pierre.

⇒ Etaient excusés :

FOUCHER Claude et MOREAU Pascale - Membres du Bureau.

⇒ Assistaient également à la séance :

BRUNIER Robert – Comptable du Trésor

Personnels du Syndicat : SAZARIN Jérôme, Directeur général des services – DURAND Nathalie, Resp. des affaires générales -SIRONNEAU Franck, Resp. Service ressources humaines - MADEJ Jean-Luc, Resp. Service comptabilité - REVEILLAULT Nicolas, Resp. d'exploitation du pôle gestion des déchets.

**N°B20161123_076 : AFFAIRES GENERALES
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2016**

Nombre de délégués en exercice : 28	Pour :
Nombre de présents : 22	Contre :
Nombre de pouvoirs : 3	Abstention(s) :
Nombre de votants : 25	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

➔ **Délibération :**

Le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint avec 22 délégués présents.

Madame Gisèle JEAN, déléguée de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2016 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

1) AFFAIRES GENRALES :

1.1 / Marchés publics :

- ✓ Délibération pour le recours aux prestations d'agences de travail temporaire
- ✓ Informations concernant les résultats de :
 - L'accord-cadre relatif à l'achat de béton bitumineux
 - L'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles
 - Le groupement de commandes pour la fourniture de panneaux de signalisation

1.2 / Admission en non-valeur de créances concernant le budget annexe gestion des déchets

2) SERVICE TRAVAUX PUBLICS :

- ✓ Bilan intermédiaire et perspective pour 2017

3) SERVICE GESTION DES DECHETS :

- a) Les enjeux et les projets de 2017
- b) Les orientations budgétaires 2017
- c) Proposition des tarifs de la REOM pour 2017
- d) Proposition de tarifs aux professionnels pour 2017

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°B20161123_077 : AFFAIRES GENERALES
RECOURS AUX PRESTATIONS D'AGENCES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Nombre de délégués en exercice : 28	Pour :
Nombre de présents : 22	Contre :
Nombre de pouvoirs : 3	Abstention(s) :
Nombre de votants : 25	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération** :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 à L. 5721-9 ;*
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*
- Vu la circulaire du 3 août 2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique ;*
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 66 à 68, 78 et 80 ;*
- Vu la délibération du Comité Syndical N°C20140528_058 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical.*

Le Vice-Président, Ernest COLIN, présente le rapport suivant :

En application de la circulaire du 3 août 2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique, le Syndicat a décidé depuis le 2^{ème} semestre de l'année, pour des raisons de souplesse de gestion et de gain en terme de réactif, de recourir à l'intérim pour pallier le remplacement d'agents momentanément absents ou en cas d'accroissement temporaire d'activité pour ses services collecte, déchèterie mais également pour les opérateurs de tri.

S'agissant d'une prestation de service, le recours à une agence de travail temporaire doit s'effectuer conformément aux règles de la commande publique. Ainsi, compte-tenu des crédits consommés depuis la période estivale, soit 205 000 €, il conviendrait d'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;**
- D'autoriser la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour une durée de 24 mois, reconductible une fois pour la même durée ;**
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

Les informations suivantes concernant l'attribution des marchés dont le lancement de la procédure a été autorisé par le Bureau syndical sont délivrées par le Vice-Président :

* Accord-cadre relatif à l'achat de béton bitumineux :

▪ lot n°1 « fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud » : 3 partenaires ont été sélectionnés par la Commission d'Appel d'Offres **COLAS Centre-Ouest** (86 - Biard), **SA M.RY** (79 - Parthenay) et **SARL DEGUIL** (86 – Neuville-de-Poitou). Une mise en concurrence de ces 3 attributaires sera réalisée en fonction des besoins du Syndicat, pendant une durée de 4 années (marché de 12 mois reconductible 3 fois).

⇒ Les deux premiers marchés subséquents ont été attribués à la Société **COLAS**, pour les montants suivants : 66 581.50 € HT et 138 951.50 € HT.

▪ lot n°2 « fourniture et livraison de graves émulsion et de béton bitumineux à froid » : la CAO a décidé de déclarer ce lot sans suite car les éléments techniques fournis n'ont pas permis de s'assurer de la compatibilité entre les produits proposés et le matériel du SIMER (FIR). Une nouvelle consultation devra donc être lancée et prévoir l'obligation pour chaque candidat de réaliser des tests avec les produits proposés dans leur offre.

* Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles.

Ce marché a été scindé en cinq lots et conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par périodes de 12 mois. Au regard des critères définis dans les documents de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les lots comme suit :

▪ lot n°1 « bennes amovibles de 15 et 30 m³ » pour la récupération des matériaux lourds et encombrants en déchèteries : **Sarl CMMI** (86 – Ingrandes) ⇒ P.U 2 725 € HT (15 m³) et 3 505 € HT (30 m³).

▪ lot n°2 « bennes à capot coulissant double » pour le déversement à quai du tri sélectif issus de la collecte : **Sarl CMMI** (86 – Ingrandes) ⇒ P.U 4 995 € HT.

▪ lot n°3 « bennes à capot hydraulique ouverture droite et gauche » pour la collecte des cartons en déchèteries : **Société ACI** (34 – ST GELY du FESC) ⇒ P.U 5 620 € HT.

▪ lot n°4 « bennes 15 m³ à trappes avec ou sans cloison » pour la récupération des cartons, journaux et films souples : **Société ACI** (34 – ST GELY du FESC) ⇒ P.U 4 300 € HT (sans cloison) et 4 600 € HT (avec 1 cloison).

▪ lot n°5 « plateaux polybennes » pour la collecte des palettes : **Sarl CMMI** (86 – Ingrandes) ⇒ P.U 2 000 € HT.

* Par ailleurs, le Syndicat avait proposé à ses collectivités membres de constituer un **groupement de commandes pour la fourniture de panneaux de signalisation**, afin de leur faire bénéficier d'économies d'échelle. **22 collectivités ont ainsi adhéré à ce groupement**, il s'agit des *Communes de Boursesse, Dissay, du Dorat, de l'Isle-Jourdain, de Jouhet, de Lauthiers, de Leignes-sur-Fontaine, de Lençloître, de Linazay, de Mairé, de Millac, de Moulismes, de Moussac-sur-Vienne, de Paizay-le-Sec, de Payroux, de Pindray, de la Puye, de Queaux, de Saint-Romain-en-Charroux, de Saint-Saviol, de Smarves et de la CC de la Basse Marche.*

Après consultation, le marché a été attribué à la Société LACROIX SIGNALISATION (44 – Saint-Herblain), pour une période de 12 mois, reconductible 1 fois pour la même période.

Cette procédure a permis d'obtenir des conditions économiques plus que satisfaisantes et démontré l'intérêt de mutualiser les achats pour diminuer les coûts.

**N°B20161123_078 : AFFAIRES GENERALES
ADMISSION EN NON-VALEUR de CREANCES CONCERNANT
LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS**

Nombre de délégués en exercice : 28	Pour :
Nombre de présents : 22	Contre :
Nombre de pouvoirs : 3	Abstention(s) :
Nombre de votants : 25	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 à L. 5721-9 ;*
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*
- Vu la délibération du Comité Syndical N°C20140528_058 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical.*

Le rapport suivant est présenté par le Vice-Président aux finances, Bernard PORCHET :

A la demande du Comptable du Trésor, il conviendrait de se prononcer sur l'admission en non-valeur de quatre créances irrécouvrables en raison des faibles montants qu'elles représentent (inférieures au seuil de poursuite). Elles concernent des apports en déchèteries provenant de professionnels.

Année	Montant total
2012	47.84 €
2014	40.80 €
TOTAL	88.64 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'admission en non-valeur des créances détaillées dans l'état joint (compte 6541).**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°B20161123_079 : SERVICE TRAVAUX PUBLICS
BILAN INTERMEDIAIRE ET PERSPECTIVES POUR 2017**

Nombre de délégués en exercice : 28	Pour :
Nombre de présents : 22	Contre :
Nombre de pouvoirs : 3	Abstention(s) :
Nombre de votants : 25	A l'unanimité :
	Avis : <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

Le Président demande au Directeur de présenter le bilan d'activité intermédiaire du service, ainsi que les perspectives pour 2017, qui figureront par ailleurs dans le débat d'orientation budgétaire présenté au prochain Comité syndical :

Au 7 novembre, nous enregistrons un montant de commandes de 3 729 000 €, ce qui traduit la reprise significative de l'activité que nous avons connu à partir d'avril 2016. Sur ce montant, 3 265 000 € proviennent de commandes émanant de nos collectivités membres et 464 000 € de travaux pour le compte du service de gestion des déchets (déchèteries de Lussac-les-Châteaux et Civray).

Ce montant permet donc d'assurer une activité soutenue jusqu'à la fin de l'année.

Mais la faible activité du 1^{er} trimestre 2016 se traduit par un recul de 16.5% du montant facturé par rapport à la même époque l'année passée. Le temps perdu ne se rattrape jamais tout à fait. Ainsi, l'objectif de réaliser 2.6 M€ de travaux pour le compte des Collectivités sera difficilement atteint.

Notons par ailleurs que le montant facturé pour les études est quant à lui supérieur aux objectifs (+ 33 000 €) :

- 15 700 € pour une étude d'aménagement d'un lotissement à Brux
- 9 200 € pour l'étude de l'aménagement du champ de foire à Bouresse
- 6 350 € pour l'étude d'aménagement des abords de l'église à Linazay
- 2 050 € pour l'aménagement d'une rue à la Chapelle-Viviers

	OBJECTIFS BUDGETAIRES	COMMANDES FERMES		MONTANTS FACTURES		% de variation
	2016	7.11.2016	30.10.2015	7.11.2016		
Conventions pour l'entretien et l'amélioration de la voirie	600 000 €	817 204 €	547 274 €	660 871 €	20,76%	
Conventions d'études et de réalisation / et ou de travaux	1 920 000 €	1 896 207 €	1 244 010 €	736 040 €	-40,83%	
Marchés publics		327 497 €	370 018 €	296 149 €	-19,96%	
Devis		95 471 €	49 002 €	70 450 €	43,77%	
Etudes	10 000 €	59 400 €	9 200 €	33 300 €	261,96%	
Prestation de balayage	80 000 €	69 672 €	74 773 €	69 672 €	-6,82%	
Sous/total - Travaux pour le compte des membres	2 610 000 €	3 265 451 €	2 294 277 €	1 866 482 €	-18,65%	
Travaux réalisés pour le compte du Pôle gestion des déchets	400 000 €	464 364 €	500 106 €	464 718 €	-7,08%	
TOTAL GENERAL	3 010 000 €	3 729 815 €	2 794 383 €	2 331 200 €	-16,59%	

Pour 2017, nous envisageons une reprise de l'activité de 6 %, nos objectifs en matière de réalisation de travaux seraient ainsi portés à 3.2 M€. Ce montant serait toutefois en retrait par rapport à 2015 et 2014 (3.7 M€).

Ce relatif optimisme se retrouve sur le plan national avec la nette reprise des commandes de 12.9% entre janvier et août 2016.

Rappelons que le secteur des travaux publics a durement souffert de la crise économique avec une réduction d'1/4 de son chiffre d'affaires depuis 2008 et 14% au cours des 2 dernières années.

Outre une conjoncture plus favorable, les commandes fermes d'ores et déjà enregistrées nous assurent un premier trimestre dynamique :

COLLECTIVITES / CHANTIERS	MONTANTS
BRUX : aménagement d'un lotissement	310 000 €
DANGÉ-st-ROMAIN : poursuite des travaux d'assainissement	200 000 €
MILLAC : aménagement de deux rues	145 000 €
MONTMORILLON : travaux d'assainissement	80 000 €
L'ISLE JOURDAIN : Aménagement urbain de deux rues	210 000 €
Service gestion des déchets : travaux pour le traitement des eaux de la plateforme de compostage + déchèteries de Pleumartin et St-Savin	398 000 €
DANGÉ-st-ROMAIN : étude pour l'aménagement et la sécurisation d'une rue	/
PLAISANCE : étude pour la mise en sécurité et l'amélioration des espaces publics aux PMR	/
ADRIERS : étude pour l'aménagement et la sécurisation de la rue principale	/

Toutefois en 2017, notre activité pourrait être freinée par une difficulté à recruter de la main d'œuvre qualifiée pour faire face au surcroît d'activité. Cette contrainte à la reprise est avancée par 14% des entrepreneurs des travaux publics et elle est d'autant plus forte sur notre territoire.

Par ailleurs, la recomposition du paysage intercommunal est un véritable enjeu pour 2017 et les années qui suivent. En effet, des intercommunalités de grande taille vont se constituer avec pour certaines des moyens humains et matériels, des bureaux d'études et une prise de compétence « voirie ». Cela interroge sur la place du Syndicat et ses relations avec ces entités.

Avis du Bureau :

Le Bureau prend acte des informations délivrées et émet un avis favorable à la présentation au prochain Comité Syndical des orientations telles qu'exposées.

Débats / observations :

Concernant les recettes issues des travaux, le Directeur indique qu'il est impératif de ne pas descendre en dessous d'un certain seuil, appelé point mort, afin de couvrir les charges fixes.

Le Vice-Président, Ernest COLIN, rappelle quant à lui que les enduits ne peuvent être réalisés qu'avec des conditions climatiques favorables et qu'il est donc nécessaire que les commandes parviennent au Syndicat dès le début du Printemps.

Au sujet du recrutement pour le remplacement d'un chef d'équipe, il précise que le choix s'est orienté vers un agent expérimenté arrivant du secteur privé, dont le domicile se situe sur le territoire du SIMER. Il ajoute que des négociations ont été nécessaires dans la mesure où cet agent ne peut être recruté qu'au 1^{er} grade du statut de la Fonction Publique.

Monsieur GIRARD, demande si la différence de rémunération pourra s'atténuer avec les primes et si ce remplacement ne pouvait pas avoir lieu en interne.

Concernant le régime indemnitaire, le Vice-Président, Ernest COLIN confirme cette possibilité, dans la limite du grade et des modulations possibles. Pour l'éventuel remplacement en interne, il indique que le relais a été effectué par un agent de l'équipe concernée, mais que ce dernier ne souhaite pas poursuivre.

Le Directeur souligne l'aspect positif de l'arrivée d'un regard extérieur sur le fonctionnement actuel.

**N°B20161123_080 : SERVICE GESTION DES DECHETS
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

Nombre de délégués en exercice : 28	Pour :
Nombre de présents : 22	Contre :
Nombre de pouvoirs : 3	Abstention(s) :
Nombre de votants : 25	A l'unanimité :
	Avis : <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

Le Président présente au Bureau Syndical les principaux enjeux, ainsi que les grandes lignes des orientations budgétaires du service pour 2017 :

a) Les enjeux et les projets de 2017 :

- **Poursuivre le plan quinquennal de modernisation des déchèteries (Pleumartin / Saint-Savin, La Trimouille / pour mémoire : 2.5 M€ investis en 5 ans).**
- **Conduire une étude technico-économique avec les autres collectivités de la Vienne et le SYMCTOM du Blanc pour étendre et mécaniser le centre de tri et en faire diminuer le coût de fonctionnement. En effet, le 19 octobre dernier l'étude territoriale conduite depuis le printemps 2016 avec l'ADEME, les Collectivités de la Vienne et le SYMCTOM du Blanc a préconisé la modernisation du centre de tri de Sillars (*Investissement estimé à 5 M€*) pour permettre de doubler ses capacités de tri (10 000 T / an). Pour ce faire, le Centre de tri pourrait être porté par une Société Publique locale, dont les actionnaires seraient les Collectivités de la Vienne et le SYMCTOM du Blanc. Mais pour mettre en œuvre cette solution et travailler à la reconversion des autres sites (Val Vert et Le Blanc), il est nécessaire d'approfondir les études techniques et économiques au cours de l'année 2017.**
- **Conduire une étude d'optimisation de notre service de collecte des déchets :**
 - Redéfinition des circuits et des fréquences de collecte,
 - Etudier la mise à disposition de bacs individuels dans certains territoires,

- Quelle solution pour le tri à la source des bio-déchets (obligation en 2025 selon la Loi Transition Energétique).
- **Réorganiser en interne les services liés à la collecte, aux déchèteries et au transport** pour optimiser les coûts de fonctionnement et assurer une meilleure continuité du service public. Cette réorganisation aura pour conséquences :
 - La création de secteurs géographiques pour les chefs de service,
 - Le renforcement de la polyvalence des agents et des chauffeurs en particulier,
 - La définition de nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries (*création d'horaires d'été et d'hiver*) ⇒ cf. horaires en annexe.
- **Développer les services aux professionnels** par de nouveaux partenariats et de nouveaux outils de gestion et de facturation. Mais aussi, plus largement, travailler avec le secteur économique local sur l'économie circulaire dans le cadre d'une étude financée par l'ADEME.
- **Renforcer nos moyens humains sur le terrain** pour la sensibilisation au tri.

Débats / observations :

Sur le dernier point, le Directeur précise que les actions des deux dernières années ont été concentrées sur la refonte des documents de communication du Syndicat et la présence des services sur les différentes manifestations, mais que pour 2017, elles seront ciblées sur la reprise du porte à porte pour sensibiliser les usagers.

Concernant la réorganisation interne des services collecte, déchèterie et transport, Ernest COLIN précise que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Technique.

Pour l'étude collecte, Madame CHAUVET met en avant les points positifs des bacs individuels.

Sur ce point le Directeur indique que ce mode de collecte nécessite un investissement initial fort, mais qu'il peut effectivement permettre d'améliorer la qualité du tri, parfois dégradée en points de regroupement. Il cite ensuite l'exemple du Loudunais qui a enregistré une hausse du tri suite à la mise en place de bacs individuels, mais que le temps de collecte a été allongé.

Quant à Monsieur GRANDVAL, il fait part de l'expérience de son territoire qui, dans l'optique d'une mise en place d'une redevance incitative en 2018, équipe progressivement les foyers en bacs individuels pucés.

Madame CHAUVET estime que les foyers devraient payer en fonction des déchets produits.

Le Président rappelle que les frais fixes représentent la plus grande part de la facture et que compte tenu des investissements nécessaires, le coût global risque d'être plus élevé pour tout le monde.

Le Directeur évoque la possibilité de créer un comité de pilotage sur ce thème dans les prochains mois.

b) Les orientations budgétaires 2017 :

La Commission des finances réunie le 10 novembre dernier a travaillé sur les orientations budgétaires pour 2017.

Celles-ci en substance font apparaître pour 2017 :

- **Un recul de 1%, soit environ 90 000 €, des recettes réelles liées à la gestion des services**
 - – 30 000 € pour le produit attendu de la REOM (*à tarif constant*),
 - – 50 000 € pour les recettes issues des prestations de service (*Fin en avril 2017, du marché conclu avec la CC du Lencloîtres pour le tri des emballages*),
 - – 99 000 € pour la redevance versée par Séché Eco-Industries pour l'exploitation de l'installation de stockage du Vigeant,
 - + 30 000 € de recettes issues de la vente des matériaux avec la reprise annoncée des cours des matières premières,
 - + 43 000 € de subventions d'exploitation en raison notamment de nouveaux soutiens dans le cadre de « *Territoire Zéro déchet / Zéro gaspi* » et du développement de la filière ameublement.
- **Une stabilité globale des dépenses réelles d'exploitation avec :**
 - Des charges à caractère général qui se contracteraient de 3.5 % (155 000 €) sous l'effet positif de la rationalisation de la distribution des sacs de collecte (- 35 000 €) et des charges d'enfouissement qui se contracteraient de 30 000 € (- 400 tonnes / - 1.8%),
 - Des charges de personnel qui augmenteraient de 3% (130 000 €) sous l'effet notamment de la réforme « Prime / Point », de l'augmentation des charges patronales et de l'évolution naturelle de la carrière des agents (effet GVT).
- **La nécessité de préserver nos capacités d'autofinancement dégagées par la section de fonctionnement (1 620 000 € = 1 380 000 € d'amortissements + 240 000 € de virement). Bien que notre niveau d'endettement soit maîtrisé, la volonté est de faire diminuer l'encours de la dette en vue d'investissements futurs dans notre chaîne de tri.**

Le programme pour 2017 s'élèverait à 1 228 500 € (cf. tableau détaillé en annexe) :

- 404 000 € pour la modernisation des déchèteries (Pleumartin, St-Savin, La Trimouille)
- 129 235 € pour le renouvellement des dispositifs de collecte (Bornes, bacs, caissons)
- 393 500 € pour le remplacement de matériels roulants (BOM / polybenne)
- 301 765 € pour les autres investissements

Il serait financé comme suit :

- 60 % par l'autofinancement
- 34 % par le recours à l'emprunt,
- 6% par les subventions

Avis du Bureau :

Le Bureau prend acte des informations données et émet un avis favorable aux orientations budgétaires telles que présentées.

**N°B20161123_081 : SERVICE GESTION DES DECHETS
PRESENTATION DES PROPOSITIONS DE TARIFS POUR 2017**

Nombre de délégués en exercice : 28	Pour :
Nombre de présents : 22	Contre :
Nombre de pouvoirs : 3	Abstention(s) :
Nombre de votants : 25	A l'unanimité :
	Avis : <input checked="" type="checkbox"/>

Monsieur Bernard PORCHET, Vice-Président donne lecture du rapport suivant :

a) Proposition des tarifs de la REOM pour 2017 :

Au vue des orientations budgétaires pour 2017 et notamment du recul des recettes réelles de l'ordre de 1%, deux propositions ont été faites à la Commission des finances :

- 1. Augmenter les tarifs de la Redevance de 1%, en effectuant une reprise sur provision de 139 000 €,**
- 2. Ne pas augmenter la Redevance en 2017 en effectuant une reprise sur provision plus importante de 189 000 €.**

La Commission des finances a opté pour la stabilité des tarifs de la REOM en 2017 en estimant que le niveau des provisions (832 500 €) et que l'excédent reporté (1 848 000 €) devaient suffire à compenser la perte de recettes attendue :

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Redevance versée par Sèché Eco-Industrie	558 000 €	486 000 €	396 000 €	297 000 €	198 000 €	99 000 €
Reprise sur la provision constituée	/	72 000 €	90 000 €	189 000 €	288 000 €	387 000 €
Solde de la provision	1 183 500 €	1 111 500 €	1 021 500 €	832 500 €	544 500 €	157 500 €

		2011 (TVA 5,5 %)	2012 (TVA 7 %)	2013 (TVA 7 %)	2014 (TVA 10 %)	2015 (TVA 10 %)	2016 (TVA 10 %)	2017 (TVA 10 %)	% 2011/2017	% annuel moyen 2011/2017	
PORTE à PORTE	C1	Montant HTVA	155,45 €	157,01 €	159,82 €	161,42 €	165,45 €	166,94 €	166,94 €	7,39%	1,20%
		Montant TTC	164,00 €	168,00 €	171,00 €	178,00 €	182,00 €	184,00 €	184,00 €	12,20%	1,94%
	C2	Montant HTVA	194,31 €	196,26 €	200,00 €	202,00 €	206,36 €	208,22 €	208,22 €	7,16%	1,16%
		Montant TTC	205,00 €	210,00 €	214,00 €	222,00 €	227,00 €	229,00 €	229,00 €	11,71%	1,86%
POINT DE REGROUPEMENT	C1	Montant HTVA	147,87 €	149,53 €	152,33 €	153,85 €	157,27 €	158,69 €	158,69 €	7,32%	1,18%
		Montant TTC	156,00 €	160,00 €	163,00 €	169,00 €	173,00 €	175,00 €	175,00 €	12,18%	1,93%
	C2	Montant HTVA	155,45 €	157,01 €	159,82 €	161,42 €	165,45 €	166,94 €	166,94 €	7,39%	1,20%
		Montant TTC	164,00 €	168,00 €	171,00 €	178,00 €	182,00 €	184,00 €	184,00 €	12,20%	1,94%

Avis du Bureau :

Le Bureau émet à l'unanimité, moins deux abstentions, un avis favorable à la stabilité des tarifs de la Redevance pour 2017.

☐ Débats / observations :

Madame CHAUVET fait part de ses craintes de ne pas augmenter la redevance, elle souhaite que la stabilité des tarifs ne soit adoptée que pour l'année 2017.

Le Président justifie cette proposition par le fait que les usagers du service vont connaître en 2017 un ajustement de leur dotation de sacs destinés à la collecte des déchets.

Monsieur PORCHET rappelle le montant de l'excédent reporté, qui selon lui, permet de faire face à une année sans augmentation de la redevance.

Concernant la nouvelle dotation en sacs, Madame JEAN avise le Bureau des retours négatifs des habitants de sa commune. Elle souhaite obtenir des arguments afin de pouvoir répondre à leurs interrogations.

La Vice-Présidente, Catherine MARIGNAN, cite l'exemple d'un foyer composé de 1 à 2 personnes dont la quantité maximale de sacs pour l'année se compose de 2 rouleaux de 30 sacs noirs et 2 rouleaux de 30 sacs transparents, soit plus d'un sac de chaque par semaine. Elle estime donc que les dotations sont suffisantes dans la mesure où ces dernières sont doublées pour un foyer de 3 à 4 personnes et triplées pour un composé de 5 et plus.

Monsieur CLEUET suggère d'étudier la mise en place de bornes pour la collecte du papier.

Madame JEAN fait part de son désaccord concernant cette évolution, car elle juge que les mécontentements retombent sur les Communes.

Une certaine souplesse concernant les sacs de tri est demandée par Madame TAVILIEN.

Madame MARIGNAN juge qu'il faut laisser quelques mois aux usagers pour s'apercevoir que les dotations sont suffisantes.

Lors du recueil de l'avis du Bureau par le Président concernant la stabilité des tarifs de la redevance pour 2017, se sont abstenus Madame CHAUVET et Monsieur MAGNON.

b) Proposition de tarifs aux professionnels pour 2017 : (cf. grille détaillée en annexe)

Les propositions d'évolution portent sur les seuls prix suivants :

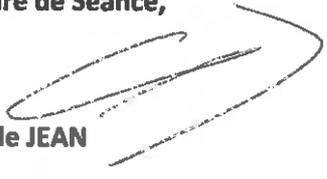
- La mise en balle des produits triés : 25 à 30 € / tonne
- Le traitement des déchets ultimes : 80 à 90 € / tonne
- Tout-venant en déchèterie : 20 € / m³ (19,50 € en 2016)
- Transport :
 - Forfait de 0 à 10 Km : 40 € et 1,70 € par km supplémentaire
 - Forfait de 40 € par rotation pour les collectivités

Avis du Bureau :

Le Bureau prend acte des informations données et émet, à l'unanimité, un avis favorable aux tarifs des prestations de service pour 2017 tels que présentés.

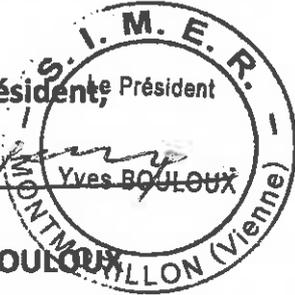
L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire de Séance,


Gisèle JEAN

Le Président, Président


Yves BOULOUX





ANNEXES



24800 - ELIMINATION DECHETS-SIMER -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 15/09/2016

Numéro de la liste : 2450590233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

88,64 (€)

Annexe à la délibération
n° B20161123 - 078

086042

TRES. MONTMORILLON

Etat des présentations et admissions en non-valeur

24800 ELIMINATION DECHETS-SIMER -

ORIGINE DOCUMENT :

Numero du poste comptable : 086042 TRES. MONTMORILLON
Budget collectivité : ELIMINATION DECHETS-SIMER -
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li



24800 - ELIMINATION DECHETS-SIMER -

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 15/09/2016

Numéro de la liste : 2450590233 - 4 Pièces présentées pour un montant de 88,64

Catégorie et nature juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	Pièces pour	Montant
	Personne morale de droit privé - Individuelle	1	9,57
	Personne morale de droit privé - Société	1	10,80
		2	68,27
Catégories de produits	Divers	4	88,64
Mode de présentation	RAR inférieur sans poursuite	4	88,64
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	4	88,64
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0	0,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	0,00
Exercice de P.F.C.	2014	2	40,80
	2012	2	47,84

Proposition des horaires d'ouverture 2017 des déchèteries

Annexe à la délibération N°B20161123_080

Commentaires :

Une saisonnalité est instaurée.

- La période estivale correspond à la période de début Mai à fin Septembre
- La période hivernale correspond à la période de début Octobre à fin Avril

Les horaires présentés en rouge dans le tableau sont les propositions de changement, adaptées à la situation des déchèteries.

Les demi-journées de fermeture sont conservées sur les mêmes jours, à l'exception d'une demi-journée d'ouverture supplémentaire sur Chauvigny le mardi matin.

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi
AVAILLES	heure d'été	/	9h-12h	/	/	/	9h-12h	14h-18h	/	/	9h-12h	14h-18h
	heure hivern	/	9h-12h	/	/	/	9h-12h	14h-17h	/	/	9h-12h	14h-17h
CHARROUX	heure d'été	/	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	/	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h
	heure hivern	/	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	/	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
CHAUVIGNY	heure d'été	/	8h30-12h	13h30-18h								
	heure hivern	/	8h30-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h
CIVAUX/VALDIVIENNE	heure d'été	9h-12h	/	/	9h-12h	14h-18h	9h-12h	/	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h
	heure hivern	9h-12h	/	/	9h-12h	14h-17h	9h-12h	/	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
CIVRAY	heure d'été	8h30-12h	14h-18h									
	heure hivern	9h-12h	14h-17h									
LA TRIMOUILLE	heure d'été	9h-12h	/	/	9h-12h	14h-18h	9h-12h	/	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h
	heure hivern	9h-12h	/	/	9h-12h	14h-17h	9h-12h	/	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
LATHUS	heure d'été	/	9h-12h	14h-18h	/	/	9h-12h	14h-18h	/	/	9h-12h	14h-18h
	heure hivern	/	9h-12h	14h-17h	/	/	9h-12h	14h-17h	/	/	9h-12h	14h-17h
LESIGNY	heure d'été	/	/	/	14h-18h	/	/	/	/	14h-18h	/	/
	heure hivern	/	/	/	14h-17h	/	/	/	/	14h-17h	/	/
LUSSAC	heure d'été	8h30-12h	14h-18h	/	14h-18h	8h30-12h	14h-18h	/	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
	heure hivern	9h-12h	14h-17h	/	14h-17h	9h-12h	14h-17h	/	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
MILLAC	heure d'été	8h30-12h	14h-18h	/	14h-18h	8h30-12h	14h-18h	/	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
	heure hivern	9h-12h	14h-17h	/	14h-17h	9h-12h	14h-17h	/	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
MONTMORILLON	heure d'été	8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h	/	8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h
	heure hivern	9h-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h	/	9h-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h
PLEUMARTIN	heure d'été	8h30-12h	14h-18h									
	heure hivern	9h-12h	14h-17h									
ST SAVIN	heure d'été	8h30-12h	13h30-18h	/	/	8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h	
	heure hivern	9h-12h	13h30-17h	/	/	9h-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h	
ST PIERRE DE MAILLE	heure d'été	/	14h-18h	/	/	/	/	/	/	/	8h-12h	/
	heure hivern	/	14h-17h	/	/	/	/	/	/	/	9h-12h	/
USSON DU PONTOU	heure d'été	9h-12h	/	/	14h-18h	/	/	/	/	14h-18h	9h-12h	14h-18h
	heure hivern	9h-12h	/	/	14h-17h	/	/	/	/	14h-17h	9h-12h	14h-17h
VERRIERES	heure d'été	8h30-12h	13h30-18h	/	/	8h30-12h	13h30-18h	/	8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h
	heure hivern	9h-12h	13h30-17h	/	/	9h-12h	13h30-17h	/	9h-12h	13h30-17h	9h-12h	13h30-17h

PROGRAMME d'INVESTISSEMENT - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

DEPENSES		RECETTES	
OPERATION 100-216 : MODERNISATION des DECHETERIES			
Extension de la déchèterie de Pleumartin	190 000,00 €	Emprunt (80 %) Autofinancement (5 %) Subvention (15%)	323 200,00 € 20 200,00 € 60 600,00 €
Aménagement de la déchèterie de St-Savin	110 000,00 €		
Aménagement de la déchèterie de La Trimouille	46 000,00 €		
7 caissons	35 000,00 €		
1 espace don	6 000,00 €		
Mise au norme et/ou remplacement des luminaires	17 000,00 €		
Sous-total	404 000,00 €	/	404 000,00 €
OPERATION 120-2016 : DISPOSITIF de COLLECTE			
Caissons de déchèterie (x19)	70 775,00 €	Autofinancement	129 235,00 €
Bornes à verre (x30)	34 500,00 €		
Bacs pour points de regroupement	13 800,00 €		
Plateformes (x 80) / BACS OMR	10 160,00 €		
Sous-total	129 235,00 €	/	129 235,00 €
OPERATION 110-2016: MATERIELS ROULANTS			
1 Benne à ordures ménagères (19 T)	172 000,00 €	Emprunt (20 %) Autofinancement (80 %)	78 700,00 € 314 800,00 €
1 Polybenne	124 500,00 €		
1 remorque porte-caissons	28 500,00 €		
Remorque fond-mouvant (x1)	68 500,00 €		
Sous-total	393 500,00 €	/	393 500,00 €
TOTAL des OPERATIONS d'INVESTISSEMENT	926 735,00 €	/	926 735,00 €

DEPENSES		RECETTES	
AUTRES INVESTISSEMENTS (hors opérations)			
Bâtiment modulaire pour agent de collecte de Civray	20 000,00 €	Autofinancement Subvention Eco-Emballage pour l'étude centre de tri	291 765,00 € 10 000,00 €
2nd phase de travaux pour le traitement des eaux de la plateforme de compostage	123 000,00 €		
Travaux de reprise des réseaux de la plateforme de compostage	50 000,00 €		
Etude technico-économique pour le centre de tri	30 000,00 €		
Matériels informatiques	8 000,00 €		
Logiciels	2 265,00 €		
PDA pour gestion des stocks	2 500,00 €		
Bacs individuels pour les professionnels	20 000,00 €		
Dispositifs de collecte pour les professionnels	30 000,00 €		
Matériel de communication	6 000,00 €		
Divers matériels	10 000,00 €		
TOTAL des AUTRES INVESTISSEMENTS	301 765,00 €		
TOTAL PROGRAMME 2016	1 228 500,00 €		1 228 500,00 €

GRILLE TARIFAIRE

Tarifs fixés par délibération du Comité Syndical à partir du 1er janvier 2017

1) PRESTATIONS de COLLECTE et de TRAITEMENT des DECHETS

1-1 / PRESTATIONS de COLLECTE

	€ H.T.	Taux de TVA
▫ Location de bennes à ordures ménagères	250,00 € / jour	10%
▫ Location de bacs à ordures ménagères	2,00 € / jour	10%
▫ Livraison *	1,00 € / km	10%
▫ Ramassage complémentaire	2,00 € / km	10%
▫ Collecte de papier en VU *	1,00 € / km	10%

* distance aller simple

1-2 / PRESTATIONS de TRI

	€ H.T.	Taux de TVA
▫ Mélange (emballages et papiers)	160,00 € à 190,00 € / tonne	10%
▫ Mélange (emballages et papiers) en consignes étendues	180,00 € à 210,00 € / tonne	10%
▫ Emballages	170,00 € à 200,00 € / tonne	10%
▫ Emballages en consignes étendues	190,00 € à 220,00 € / tonne	10%
▫ Papiers à surtrier sur chaîne de tri	38,00 € à 48,00 € / tonne	10%
▫ Papiers pour surtri simplifié	10,00 € à 20,00 € / tonne	10%
▫ Mise en balles de produits livrés triés	25,00 € à 30,00 € / tonne	10%

1-3 / PRESTATIONS de TRAITEMENT des DECHETS VERTS et du BOIS

	€ H.T.	Taux de TVA
▫ Traitement des déchets organiques par compostage	35,00 € / tonne	20%
▫ Traitement du bois	35,00 € / tonne	20%
▫ Location broyeur (+ opérateur) sur site extérieur	255,00 € / heure	20%
▫ Location broyeur et chargeur (+ opérateur) sur site extérieur	295,00 € / heure	20%
▫ Transport matériel *	2,70 € / km	20%

* distance aller simple

1-4 / TRAITEMENT des DECHETS NON VALORISABLES

	€ H.T.	Taux de TVA
▫ Déchets ultimes (TGAP incluse)	80,00 € à 90,00 € / tonne	20%

2) VENTE de PRODUITS :

COMPOST

■ Maille 0/20 au départ de l'Eco-pôle

	€ H.T.	Taux de TVA
0 - 20 tonnes	13,50 € / tonne	10%
21 - 200 tonnes	9,00 € / tonne	10%
201 - 500 tonnes	7,50 € / tonne	10%
+ 501 tonnes	6,00 € / tonne	10%

■ Maille 0/15

✓ à l'Eco-pôle (volume minimum de 3.5 m³)

€ H.T.	Taux de TVA
15,00 € / tonne	10%

✓ en déchèterie

- vrac

€ T.T.C	Taux de TVA
2,00 € les 80 L	10%

- sac

4,50 € l'unité	10%
----------------	-----

MULCH

■ A l'Eco-pôle (volume minimum de 3.5 m³)

€ H.T.	Taux de TVA
12,00 € / tonne	10%

BROYAT de BOIS A

■ Maille 50 mm

€ H.T.	Taux de TVA
40,00 € / tonne	10% *

■ Majoration supplément broyat de souches (12% mini)

7,00 € / tonne	10% *
----------------	-------

* 20 % si autre destination que combustible

3) RACHAT de MATERIAUX

	€ H.T.	Taux de TVA
■ Bois non traité : palettes, cagettes... ⁽¹⁾	10,00 € / tonne	20%
■ Papiers et JRM	75,00 € / tonne	20%
■ Cartons ⁽²⁾	75,00 € / tonne	20%
■ Verre	10,00 € / tonne	20%
■ Films plastiques	- €	-
■ Polystyrène	- €	-
■ Autres plastiques durs	- €	-

⁽¹⁾ pureté en bois de catégorie A > 95%

⁽²⁾ variation mensuelle selon indices et mois de référence Mai 2016

4) ACCES des PROFESSIONNELS en DECHETERIES :

	€ H.T.	Taux de TVA
▪ Forfait annuel pour l'accès des professionnels en déchèterie	45,00 € / an ⁽¹⁾	10%
▪ Réédition de badge	5,00 € / badge	20%
▪ Droit d'accès temporaire et professionnels hors territoire	5,00 € / passage	10%
Facturation au volume :		
▪ Tout venant	20,00 € / m ³	10%
▪ Gravats	11,00 € / m ³	10%
▪ Bois traité	15,00 € / m ³	10%
▪ Déchets verts	6,00 € / m ³	10%

Déchets acceptés gratuitement : bois non traité (palettes jetables, cagettes), cartons, ferrailles, verre d'emballages (bouteilles, pots & bocaux) , papiers, polystyrènes et films souples...

⁽¹⁾ 12 mois glissants, facturation au 1^{er} passage

5) LOCATION de CONTENANTS :

	Location longue durée (engagement 12 mois mini)	Location ponctuelle		Taux de TVA
		Par mois	Par jour	
▪ Caisson ouvert 15 m ³	40,00 € / mois	50,00 €	2,50 €	20%
▪ Caisson 15 m ³ à capot (cartons...)	58,00 € / mois	68,00 €	3,50 €	20%
▪ Caisson 15 m ³ compartimenté à capot	60,00 € / mois	70,00 €	3,50 €	20%
▪ Caisson ouvert 27 ou 30 m ³	45,00 € / mois	55,00 €	3,00 €	20%
▪ Caisson 30 m ³ à capot (cartons...)	80,00 € / mois	90,00 €	4,50 €	20%
▪ Plateau (palettes)	20,00 € / mois	25,00 €	2,50 €	20%
▪ Caisse-palette	7,00 € / mois	8,50 €	5,00 €	20%
▪ Borne 3-4 m ³ (verre)	10,00 € / mois	15,00 €	5,00 €	20%
▪ Big-bag	gratuit	gratuit		

6) TRANSPORT :

	€ HT	Taux de TVA
▪ Forfait prise en charge (10 premiers km inclus)	40,00 €	20%
▪ km supplémentaires	1,70 € /km	20%
▪ Cas particulier du verre : collecte spécifique	40,00 € HT / tonne	20%

7) MAIN D'OEUVRE :

	€ H.T.	Taux de TVA
▪ Coût horaire	30,00 € /heure	20%

TARIFS DEDIES A LA GESTION DES DECHETS DES COLLECTIVITES

LOCATION de CONTENANTS

	€ H.T.		Taux de TVA
	Par jour	Par mois	
▪ Caisson 15 m ³	2,50 €	40,00 €	20%
▪ Caisson 27 ou 30 m ³	3,00 €	45,00 €	20%

TRAITEMENT des DECHETS

	€ H.T.	Taux de TVA
▪ Déchets verts (compostage)	25,00 € / tonne	20%
▪ Tout-venant (enfouissement)	65,00 € / tonne	20%

PRESTATION de BROYAGE sur SITE (TAILLE)

⇒ Broyat conservé sur la Commune

	€ H.T.	Taux de TVA
▪ Déplacement du matériel (km aller)	2,00 € / km	20%
▪ Location broyeur + opérateur	200,00 € / heure	20%
▪ Surplus pour chargeur/manuscopique	40,00 € / heure	20%

TRANSPORT

	€ H.T.	Taux de TVA
▪ La rotation	40,00 €	20%